

« TENIR SES HOMMES »

La gestion des étrangers « isolés » dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie

Choukri Hmed

De Boeck Supérieur | « Politix »

2006/4 n° 76 | pages 11 à 30

ISSN 0295-2319

ISBN 9782200921255

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-politix-2006-4-page-11.htm>

Pour citer cet article :

Choukri Hmed, « Tenir ses hommes ». La gestion des étrangers « isolés » dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie, *Politix* 2006/4 (n° 76), p. 11-30.
DOI 10.3917/pox.076.0011

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

« Tenir ses hommes »

La gestion des étrangers « isolés » dans les foyers Sonacotra après la guerre d'Algérie

Choukri HMED

Résumé - Cet article se propose de revenir sur la création, au cœur de la guerre d'Algérie, d'une société nationale chargée de loger en foyer les Français musulmans d'Algérie (FMA) « isolés », la Sonacotra. Celle-ci intègre dans son personnel dirigeant un nombre important d'agents dont les caractéristiques résident dans leur « passage par les colonies » mais aussi, pour le personnel d'encadrement, par l'institution militaire. Au moyen d'un matériau empirique croisant entretiens biographiques et archives, on tente d'explorer l'univers des pratiques concrètes d'encadrement des FMA par le logement dans les années 1960. L'investigation souligne d'un côté combien ces pratiques doivent à la réactivation de savoir-faire et de techniques de gestion des hommes, incorporés par les directeurs de foyers et reconvertis par eux dans l'espace des établissements. De l'autre côté, elle met en lumière la pluralité des filiations de la formule du foyer, en relativisant la prééminence de la logique de contrôle des FMA en temps de guerre, laquelle ne prend sens que replacée dans le cadre plus large du logement éducatif à destination des classes populaires.

« Ce sont les mêmes qui étaient venus faire une guerre que personne ne voulait faire, ce sont les mêmes qui maintenant travaillent avec les migrants, pour les aider, les accueillir, et ils sont encore en train de faire un travail que personne ne veut faire. C'est terriblement logique... Le migrant, c'est aussi le Directeur de foyer. »

Un directeur de foyer Sonacotra, in Pogure, *Non aux gérants racistes*, Paris, Cerf, 1979, p. 31.

Après 1962, la réincorporation des fonctionnaires de l'administration algérienne en métropole, au sein des administrations centrales et décentralisées, tout comme le maintien en fonction du personnel ayant eu à gérer les « affaires musulmanes » jusqu'à cette date, ont tous deux concouru à maintenir vivantes des représentations et des pratiques produites à l'occasion de l'épisode colonial. Cet effet d'hystérésis n'est peut-être jamais aussi repérable et aussi effectif que lorsque les agents de l'État sont directement aux prises avec les étrangers dont ils ont à organiser l'existence. C'est le cas des préfectures, telle la préfecture de police de Paris, dans lesquelles le travail d'encartement et de mise en forme juridique des situations est fondamental et s'opère en continuité avec l'ordre issu de la colonisation¹. Mais c'est aussi le cas du logement social spécifiquement destiné aux étrangers et, prioritairement, aux Algériens depuis la fin des années 1950 : outre qu'il s'offre au niveau local comme un espace propre à la catégorisation des étrangers², le logement constitue au niveau national le lieu privilégié d'actualisation d'une « logique de contrôle³ ».

Pour preuve, la création, en 1956, d'une société d'économie mixte chargée de remédier aux problèmes de logement des Français musulmans d'Algérie (FMA), la Sonacotral⁴, se fait sous l'égide du ministère de l'Intérieur, dans un contexte où la surveillance des activités politiques de ces FMA devient un enjeu crucial⁵.

1. Spire (A.), *Étrangers à la carte. L'administration de l'immigration en France (1945-1975)*, Paris, Grasset, 2005.

2. De Barros (F.), *L'État au prisme des municipalités. Une comparaison historique des catégorisations des étrangers en France, 1919-1984*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Paris 1, 2004.

3. Viet (V.), *La France immigrée. Construction d'une politique (1914-1997)*, Paris, Fayard, 1998, p. 189. D'après l'auteur, la genèse de cette logique est consécutive à l'importation en métropole de la guerre d'Algérie à partir de 1956. De fait, le ministère de l'Intérieur tend à « resserrer son contrôle policier sur la population musulmane présente en France, tout en renforçant son action sociale » (p. 185).

4. Société nationale de construction de logements pour les travailleurs originaires d'Algérie et leurs familles, créée par l'article 116 de la loi du 4 août et le décret du 30 octobre 1956. Elle change de nom en 1963 pour devenir Sonacotra et ne concerner désormais que les seuls « travailleurs ».

5. Selon M. Bernardot, il faut y voir l'expression de « logiques de contrôle » policier et social, qu'il qualifie de « prégnantes » durant la phase de constitution de l'entreprise (Bernardot (M.), *Une politique de logement : la Sonacotra (1956-1992)*, thèse pour le doctorat en sociologie, Université Paris 1, 1997, p. 85).

Rapidement, l'entreprise intègre à sa tête des hauts fonctionnaires ayant exercé en Algérie et des agents issus du corps des administrateurs des services civils d'Algérie. Surtout, au fur et à mesure du développement de son activité, son personnel d'encadrement s'enrichit d'un nombre important de sous-officiers ayant fait leurs armes dans les guerres de décolonisation. Alors que, de 1964 à 1976, le nombre de foyers passe de 59 à 260, atteignant presque son maximum historique, c'est principalement dans ce corps des sous-officiers que puise la direction du Logement de l'entreprise : en 1972, plus de 143 directeurs de foyers en exercice sur 151 sont passés par les armées coloniales⁶. Chargés de la gestion et de l'administration des résidants et des lieux, ils occupent des fonctions similaires à celles des gérants de cités de transit, porteurs eux aussi de ce « capital qui leur permet de revendiquer une compétence spécifique⁷ », l'expérience coloniale de gestion des hommes en situation difficile. Ils continueront d'exercer jusqu'à la fin des années 1980, au moment où la fonction de directeur de foyer est remplacée par celle d'« assistant d'unité de gestion » et où les derniers anciens militaires quittent la Sonacotra.

S'il s'agit de prendre ici la mesure exacte de ce « rapatriement », de ses modalités et de ses effets pratiques sur la gestion des étrangers « isolés », c'est sans doute moins à cause de la contestation politique dont il a pu faire l'objet au cours de l'histoire des foyers⁸ qu'en raison de la place singulière qui lui est accordée par les chercheurs. Il semble en effet que le rôle attribué à ces agents, que ce soit dans la politique de logement ou dans la politique d'immigration des années 1960 à 1970, participe directement à l'édification de « structures d'encadrement⁹ » spécifiques – dont la Sonacotra n'est qu'un exemple. Celles-ci auraient pour tâche centrale de contrôler les activités de populations jugées dangereuses ou « inadaptées », dont il faudrait évaluer le loyalisme¹⁰. Dès lors, la fécondité de cet agenda de recherche mérite d'être testée et approfondie non

6. Sur les 143 directeurs qui ont effectué une carrière militaire, « 93 avaient au moins fait campagne en Indochine et dans un pays d'Afrique du Nord, 45 en Afrique du Nord (et pas en Indochine), 5 en Indochine et pas en Afrique du Nord. [...] Parmi les 7 civils, 3 avaient eu une expérience professionnelle en Afrique du Nord (2 y étaient nés) » (Ginesy-Galano (M.), « Le non-droit des immigrés : la Sonacotra », *Politique aujourd'hui*, 5-6, 1979, p. 23-24).

7. Spire (A.), *Étrangers à la carte...*, op. cit., p. 190.

8. À l'occasion, notamment, de la « grève des loyers » dans les foyers de travailleurs migrants au cours des années 1970, qui a vu se multiplier les attaques contre les « gérants racistes ». Sur cet épisode, cf. Hmed (C.), « La politisation des a-politiques. Contribution à la sociologie d'une lutte "immigrée" improbable : la "grève des loyers" dans les foyers Sonacotra (1973-1981) », communication au colloque AFSP-GSPE-IEP de Strasbourg, « Précaires en mouvements », Strasbourg, 19-20 janvier 2006.

9. Viet (V.), *La France immigrée...*, op. cit., p. 167 et s. ; de Barros (F.), « Les municipalités face aux Algériens. Méconnaissances et usages des catégories coloniales avant et après la seconde guerre mondiale », *Genèses*, 53, 2003, p. 86.

10. Ginesy-Galano (M.), *Les immigrés hors la cité. Le système d'encadrement dans les foyers (1973-1982)*, Paris, L'Harmattan, 1984 ; Sayad (A.), « Le foyer des sans-famille », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 32-33, 1980 (repris dans Sayad (A.), *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Bruxelles, De Boeck-Wesmaël, 1991) ; Spire (A.), *Étrangers à la carte...*, op. cit., p. 189-222.

seulement à l'aune des discours des acteurs et des textes juridiques et administratifs, mais plus encore par l'examen des pratiques concrètes du groupe considéré.

L'ambition de cet article est précisément d'entrer dans l'épaisseur des pratiques d'encadrement propres à un ensemble d'agents caractérisés par leur double passage « par les colonies » et par l'institution militaire. Dans quelle mesure peut-on déceler, au sein de ces pratiques, les réminiscences de l'expérience coloniale ? En quoi cette expérience – dont il faudra dessiner précisément les contours – est-elle *significative* au point de constituer des ressources, une forme « d'entregent colonial¹¹ », pour ces hommes chargés de gérer la main-d'œuvre étrangère, massivement algérienne, après leur retour en métropole ? Plus généralement, comment la gestion de cette main-d'œuvre hors de la sphère du travail a-t-elle été pensée, au sein de l'entreprise Sonacotra, en référence à des schèmes et des pratiques coloniaux, réinvestis et réactualisés pour l'occasion ? Poser ces questions revient d'un côté à s'interroger sur l'évidence du syllogisme cité en épigraphe. Il impose d'un autre côté de rappeler, aux côtés d'autres chercheurs, que le « passage par la colonie » ne saurait être en soi la clé d'interprétation unique de l'action publique en direction des immigrés depuis la fin de la guerre d'Algérie¹². En effet, comme on le montrera dans cet article, ce n'est que couplé à d'autres logiques de recrutement et de fonctionnement des administrations spécialisées d'État que ce passage devient significatif. À cet égard, on insistera particulièrement sur le fait que les formes que prend ce passage sont fondamentalement hétérogènes et varient selon le corps d'appartenance, la trajectoire et la durée de socialisation des agents considérés.

Un moyen d'apporter une réponse contrôlée à ces questions réside dans la constitution d'un matériau empirique qui croise étroitement entretiens biographiques avec d'anciens directeurs de foyers et responsables de la Sonacotra d'une part, archives privées et publiques (celles de la Sonacotra mais aussi des tutelles, comme le ministère des Affaires sociales) d'autre part¹³. À l'examen de ce matériau, trois résultats fondamentaux apparaissent, qui confirment en la nuanciant l'hypothèse de l'encadrement évoquée plus haut. La sociogenèse du mode de « gestion directe » – la Sonacotra prenant en charge non seulement la conception des foyers mais aussi, progressivement, leur administration – met en évidence la pluralité des filiations dont est redevable la formule du foyer, laquelle ne se réduit pas à la seule « logique de contrôle ». Il n'empêche que les modalités de recrutement des directeurs ont fortement contribué à la

11. Fredenucci (J.-C.), « L'entregent colonial des ingénieurs des Ponts et Chaussées dans l'urbanisme des années 1950-1970 », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 79, 2003.

12. Voir la contribution de Sylvain Laurens dans ce numéro.

13. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'une thèse de doctorat en science politique intitulée « Archéologie d'une institution des politiques d'immigration : la Sonacotra (1956-2006) » (Université Paris 1).

constitution d'un corps unifié, entendu comme un groupe social intégré, aux relations sociales intenses et aux pratiques homogènes. Elles ont surtout alimenté une forme de paternalisme autoritaire, dont les origines sont à rechercher autant dans l'expérience coloniale et militaire de ces hommes que dans les configurations locales d'exercice de l'autorité. Au cours de l'analyse, on réfléchira donc moins aux modalités d'incorporation d'un hypothétique *habitus* colonial qu'aux conditions de la réactualisation de dispositions dans un espace-temps spécifique.

Sociogenèse de l'encadrement des FMA par le logement social

Tout au long des années 1970, la « grève des loyers » a été l'occasion pour les résidents et les militants de dénoncer, entre autres, la gestion directe des étrangers par la Sonacotra comme le signe d'une survivance de l'ère coloniale¹⁴. Pourtant, contrairement à une idée reçue, à la fondation de l'entreprise en 1956, ce mode de gestion n'apparaît pas comme un plan pensé à l'avance par les agents de l'État ni, *a fortiori*, comme une œuvre redevable du seul ministère de l'Intérieur. Il est vrai que l'encadrement de la main-d'œuvre coloniale par le logement semble être une longue tradition depuis l'entre-deux-guerres¹⁵. Mais la création de la Sonacotral, souvent interprétée comme la victoire du ministère de l'Intérieur sur celui du Travail¹⁶ (autrement dit de la « logique de contrôle » sur la logique assimilatrice) doit en réalité être partiellement reconsidérée, au vu des modalités de sa constitution que nous délivrent les archives. L'examen attentif de ces dernières montre que l'encadrement des FMA par le biais du logement, s'il est certes conditionné par la « situation de belligérance¹⁷ » dans laquelle la France est plongée depuis novembre 1954, n'est toutefois pas spécifique à cette population mais vise, plus largement, les membres des classes populaires. Il rappelle au passage combien la filiation coloniale est loin d'être la seule à rendre compte des modalités de surveillance et d'éducation des Algériens vivant en célibataires à l'aube des années 1960 : comme on le verra, on ne peut en saisir pleinement la portée qu'en articulant cette analyse à celle d'autres logiques de recrutement.

14. Le thème, fortement médiatisé, des « gérants racistes » et « anciens paras de la guerre d'Algérie » traverse l'ensemble de ce mouvement social. Cette revendication déborde le strict cadre des foyers, pour toucher les cités de transit, comme le montre par exemple Masclat (O.), *La gauche et les cités. Enquête sur un rendez-vous manqué*, Paris, La Dispute, 2003, p. 42-48.

15. Michel (A.), *Les travailleurs algériens en France*, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1956, p. 109.

16. Bernardot (M.), *Une politique de logement...*, *op. cit.* ; Viet (V.), *La France immigrée...*, *op. cit.*

17. C'est précisément cette situation qui va accélérer la création d'organismes sociaux destinés aux FMA (Cf. « Rapport sur la condition des musulmans algériens en métropole », ministère d'État aux Affaires algériennes, juillet 1958, Centre des Archives d'Outre-mer, 81 F/121).

On sait que la Sonacotral fait partie de ces organismes nationaux créés à la fin des années 1950 qui, comme le Service des affaires musulmanes et de l'action sociale (SAMAS) rattaché au ministère de l'Intérieur ou le Fonds d'action sociale pour les travailleurs musulmans d'Algérie travaillant en métropole et pour leurs familles (FAS), rattaché au ministère du Travail, ont pour tâche l'amélioration de la situation sociale des FMA en métropole ainsi que le contrôle de leurs activités, notamment politiques. En 1957, une circulaire du ministère de l'Intérieur semble résumer à la perfection l'état d'esprit dans lequel a été impulsée la nouvelle société d'économie mixte. Celle-ci est chargée de remédier au problème du logement des FMA et, *par là*, de limiter les conditions d'importation de la guerre d'Algérie sur le sol métropolitain, notamment au sein des bidonvilles :

« L'action de la [Sonacotral] contribuera à l'amélioration de l'ordre public dans son aspect le plus directement social, ses réalisations permettant d'offrir aux travailleurs des logements en nombre suffisant pour que les bidonvilles et autres hôtels meublés, taudis où vivent souvent des éléments indésirables et échappant à tout contrôle, puissent être détruits¹⁸. »

Le passage par l'Algérie des futurs responsables de ces organismes apparaît comme un critère de choix pour les nominations aux postes subalternes comme aux plus élevés. Dans le cas de la Sonacotral – mais ce constat peut être généralisé à d'autres institutions¹⁹ –, cette régularité est vérifiée, à la réserve près que le détour par l'Algérie est loin de recouvrir les mêmes expériences et qu'il ne s'insère pas dans des trajectoires identiques. Ainsi, tout semble opposer la trajectoire d'Eugène Claudius-Petit, ancien ministre et président de la Sonacotra de 1957 à 1977, à celle de Jean Vaujour, préfet de deuxième classe et directeur général de 1957 à 1962. Alors que le premier gagne l'Algérie en 1943 comme délégué de la Résistance intérieure²⁰ et se frotte aux architectes et urbanistes qui marqueront durablement la vision « aménagiste²¹ » qu'il déploiera plus tard au ministère de la Reconstruction (1948-1953), le second y a assumé les fonctions de directeur de la Sûreté générale de 1953 à 1955. Dans un cas, la colonie a donc fonctionné comme un « laboratoire où expérimenter un nouvel art de gouverner capable de donner vie à une société moderne et saine²² » ; dans l'autre, elle a pris plutôt la forme d'une expérience profession-

18. Circulaire n° 511 du 6 décembre 1957.

19. Voir notamment la contribution de François de Barros dans ce numéro.

20. Il est également un des principaux dirigeants de « Franc-Tireur », qu'il représentera au sein du Conseil national de la Résistance (Archives nationales, Fonds E. Claudius-Petit, 538 AP).

21. Pouvreau (B.), Voldman (D.), *Un politique en architecture : Eugène Claudius-Petit (1907-1989)*, Paris, Le Moniteur, 2004.

22. Rabinow (P.), *Une France si moderne. Naissance du social, 1800-1950*, Paris, Buchet Chastel, 2006 [1989], p. 460.

nelle obligée pour un cadre de ministère, qui y a appris un type de rapport avec l'indigène²³.

L'adoption progressive de la gestion directe par la Sonacotral ne découle donc pas seulement d'une filiation ancrée dans « l'ethnographie policière de l'immigré nord-africain²⁴ », que symboliserait la prééminence de la logique de contrôle incarnée par les agents du ministère de l'Intérieur. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que les deux missions – sociale et politique – de ces structures d'encadrement apparaissent fondamentalement imbriquées, comme le prouve l'organisation du poste de délégué à l'action sociale pour les FMA en métropole, institué en 1958²⁵. Celui-ci coordonne des services rattachés aussi bien au ministère de l'Intérieur – comme la Sonacotral – et aux préfectures – comme les conseillers techniques aux affaires musulmanes (CTAM) – qu'au ministère du Travail²⁶. Aussi l'action de la Sonacotral, telle qu'elle s'organise au cours des premières années de son existence, doit-elle être replacée dans un cadre plus large. Une rapide sociologie de l'équipe fondatrice permet en effet de mettre au jour les racines catholiques sociales de cette toute nouvelle institution, qui va faire de l'encadrement des populations migrantes une *nécessité* en l'érigant progressivement en *système*.

La mission de la nouvelle société, au sein de laquelle la participation de l'État est majoritaire, se limite dans un premier temps à concevoir et à réaliser des lieux d'hébergement spécifiques pour les FMA. Elle s'inspire en cela d'un des modèles déjà en vigueur et promu par les deux ministères classiques de gestion de la migration algérienne, l'Intérieur et le Travail : le foyer²⁷. Les nouveaux « foyers-hôtels » de la Sonacotral, bien que conçus sur les mêmes bases que les logements économiques normalisés (Logécos) dont la construction est lancée en 1953, se distinguent cependant de ces derniers par leurs prétentions éducative et pédagogique, réalisées au sein de petites collectivités recréées artificiellement²⁸. Le type

23. Au cours de son expérience en Algérie, J. Vaujour est amené non seulement à coordonner l'action policière sur le territoire algérien mais aussi à s'investir dans les activités de renseignement, du suivi des nationalistes ainsi que de répression de l'insurrection (Vaujour (J.), *De la révolte à la révolution. Aux premiers jours de la guerre d'Algérie*, Paris, Albin Michel, 1985).

24. Abdelfettah (N.), « "Science coloniale" et modalités d'encadrement de l'immigration algérienne à Paris (1917-1952) », *Bulletin de l'IHTP*, 83, 2004, p. 118.

25. Cette imbrication n'est pas nouvelle, comme en témoigne l'organisation des services d'encadrement de la main-d'œuvre nord-africaine en métropole pendant l'entre-deux-guerres (cf. Abdelfettah (N.) « "Science coloniale"... », art. cité).

26. Viet (V.), *La France immigrée...*, op. cit., p. 205.

27. Le ministère du Travail étant plus réticent à l'adoption et à la généralisation de cette formule, comme le montre une note pour le sous-directeur de l'Emploi d'avril 1956. Celle-ci estime « qu'il n'est certainement pas nécessaire, dans le présent, de promouvoir l'aménagement de foyers contenant globalement un nombre de places [inconsidéré] » (Centre des archives contemporaines de Fontainebleau (CAC), 19870056, art. 12).

28. Les cités de transit, dont la Sonacotral réalise le premier modèle à Nanterre (« Les Pâquerettes ») en 1959, poursuivent le même objectif : elles doivent étre « utilisées de façon à donner une éducation rapide aux familles » (Note de la délégation à l'action sociale, « Les problèmes de liquidation des bidonvilles en France », CAC 19770391, art. 1).

de construction et l'aménagement intérieur doivent permettre en effet, selon les textes originels, une « existence individuelle dans un cadre de vie collective²⁹ ». Les conditions de logement sont mises au service d'une éducation à l'individualisme et à la modernité, ainsi que le précise en 1960 le délégué à l'action sociale en faveur des FMA, Michel Massenet :

« Le troisième point à souligner a trait aux normes de confort que l'on recherche dans l'habitat musulman pour les célibataires. Il s'agit de les arracher progressivement aux servitudes du dortoir et de les amener à exiger d'eux-mêmes une augmentation de leur confort débouchant sur la recherche d'une chambre individuelle ; pour les familles, il s'agit de créer des logements de transit leur permettant de s'adapter progressivement à un habitat moderne ; qu'elles soient originaires de bidonvilles métropolitains ou de douars algériens³⁰. »

Les premières réalisations, qui voient le jour au cours de l'année 1959, sont conformes à ces incantations : elles sont bâties selon une structure en « F5 » ou « F6 », abritant entre 150 et 250 lits individuels répartis sur cinq niveaux. Regroupés en « unités de vie³¹ », autrement dit en appartements équipés chacun d'une cuisine, d'une salle d'eau et d'une salle collective, les résidents (qui ne disposent pas du statut de locataires) occupent ainsi des chambrettes de neuf mètres carrés environ, que les services techniques de l'entreprise cloisonneront par la suite, afin de rentabiliser davantage l'espace. Au rez-de-chaussée, sont aménagés le logement du « gardien », une lingerie, des salles de cours et un « café maure ».

En ce sens, la formule du foyer est une institution sociale dont la généalogie rappelle qu'elle n'est pas spécifique aux (im)migrants et encore moins aux FMA. Elle fait partie de ces techniques d'intervention sociale destinées à l'éducation et à l'encadrement des ouvriers célibataires, dont la genèse remonte au XIX^e siècle, aux heures de gloire du catholicisme social. Le jeune ouvrier victime de l'exode rural est alors perçu comme un désaffilié en puissance s'il n'est pas stabilisé et encadré³². Comme le montrent Olivier Galland et Marie-Victoire Louis à propos des foyers de jeunes travailleurs qui sont édifiés au même moment que les foyers Sonacotral, l'ambition commune de ces institutions est « d'entreprendre grandeur nature l'expérience d'une pédagogie de l'espace et du cadre de vie appliquée à des populations extraites de leur milieu, partiellement et temporairement à l'abri des tentations et des dangers du monde urbain³³ ». Le foyer, en tant que

29. Rapport de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques, 1957, p. 41.

30. Note de M. Massenet au ministre de la Construction, mai 1960, CAC 19770391, art. 6.

31. L'expression « unité de vie » provient des milieux catholiques sociaux qui impulsent au même moment la réalisation des foyers de jeunes travailleurs (cf. notamment Cayron (M.), « Comité Lyonnais de secours d'urgence aux sans logis et aux mal-logés », *Brochure de l'Union des FJT*, 1957).

32. Castel (R.), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

33. Galland (O.), Louis (M.-V.), « La crise des foyers de jeunes travailleurs : essai d'interprétation », *Sociologie du travail*, 1, 1983, p. 51.

forme architecturale et dispositif éducatif, s'offre donc aux fondateurs de la Sonacotral comme un modèle immédiatement disponible dont la conception n'a pas fait, à notre connaissance, l'objet d'affrontements majeurs au sein du conseil d'administration. Bien au contraire : la filiation catholique sociale de la plupart des premiers dirigeants a représenté un puissant vecteur favorisant l'adoption de cette formule. E. Claudius-Petit lui-même est un fervent militant du Sillon et de la Jeune République : fondés par Marc Sangnier respectivement au tournant du XIX^e siècle et en 1912, ce sont deux « mouvements exemplaires³⁴ » du catholicisme social, dont les réflexions en termes de logement collectif, de promotion de la famille ouvrière, d'hygiénisme et de moralisme furent particulièrement innovantes. De la même manière, les membres de l'équipe restreinte qu'E. Claudius-Petit et J. Vaujour recrutent personnellement à la tête des directions phares de l'entreprise (direction technique, direction juridique et foncière, puis, plus tard, direction des études et des programmes et direction de la formation) sont des militants actifs de mouvements de jeunesse non confessionnels, mais proches du catholicisme social, comme les Éclaireurs de France (ÉDF)³⁵. Les premiers dirigeants de la Sonacotral sont donc socialisés³⁶ au sein d'une institution qui non seulement exalte l'importance du principe d'autorité, de la virilité et l'identification au chef mais aussi valorise fortement les vertus éducatives de la jeunesse déshéritée. La matrice qui structure la « vérité de l'institution³⁷ » Sonacotral dans les années de sa gestation se situe ainsi résolument du côté du réformisme social, même si elle n'exclut pas dans les faits le recours aux pratiques de surveillance des comportements. Il s'agit, de façon tout à fait inédite dans la politique de logement et à l'instar de la formule du foyer qui se développe alors au sein de fédérations nationales, de « saisir le temps hors travail des jeunes ouvriers pour en faire un temps d'éducation³⁸ ».

La gestion des premiers foyers est d'abord déléguée à des associations spécialisées, souvent subventionnées par le ministère de l'Intérieur ou du Travail. Néanmoins, les difficultés de gestion financière qu'éprouvent rapidement ces associations conduisent la direction générale de la Sonacotral à adopter le mode

34. Barthélemy-Madaule (M.), *Marc Sangnier (1873-1950)*, Paris, Seuil, 1973, p. 11.

35. Cette organisation scout, fondée en 1911, dans laquelle les premiers dirigeants de la Sonacotral occupent des postes d'encadrement national, se distingue des autres formations de même nature par l'accent mis au cours de la formation sur le « projet éducatif ». Plus, son organisation repose sur une hiérarchie et une discipline très prononcées que renforce l'appartenance militaire de plusieurs de ses fondateurs (Guérin (C.), *L'utopie Scouts de France. Histoire d'une identité collective, catholique et sociale, 1920-1995*, Paris, Fayard, 1997).

36. Pour certains, cette socialisation est un véritable héritage familial, l'affiliation aux Éclaireurs se transmettant parfois de père en fils. C'est notamment le cas d'Arnaud Bouteille, directeur des études et des programmes, dont le père, Fernand Bouteille, a fait partie du commissariat national des ÉDF pendant la seconde guerre mondiale et devient plus tard chargé de la propagande au sein du mouvement.

37. Lagroye (J.), *La vérité dans l'Église catholique. Contestations et restauration d'un régime d'autorité*, Paris, Belin, 2006.

38. Galland (O.), Louis (M.-V.), « La crise des foyers de jeunes travailleurs... », art. cité, p. 58.

de gestion directe à partir du début des années 1960. Un département spécialisé est alors créé au sein de la direction du Logement, qui contribue, par son recrutement, à la constitution d'un « corps » : les directeurs de foyers.

La naissance d'un corps : les « directeurs de foyers »

À l'inverse des camps d'hébergement et d'internement créés au cours de la guerre d'Algérie – qui n'ont donné lieu ni à une organisation pérenne ni à des lignes directrices claires pour le recrutement du personnel³⁹ – la stabilité et la rationalisation du logement social pour les FMA puis les étrangers « isolés », au sein d'établissements « définitifs⁴⁰ », a engendré la formation d'un véritable corps. Là encore, la colonie va fournir un important réservoir d'hommes et d'expériences, la multiplication du nombre de foyers coïncidant avec le retour (ou l'arrivée) en métropole d'un nombre important de fonctionnaires de l'administration algérienne et, à un autre niveau, de sous-officiers ayant servi dans les guerres de décolonisation. On l'a dit, le recrutement de ce personnel particulier pour la gestion des foyers et des centres d'hébergement financés par les ministères de l'Intérieur et du Travail n'est pas nouveau⁴¹ ; il ne fait que s'amplifier et se systématiser avec la création de la Sonacotral. Entre 1959 et 1962, c'est donc dans le prolongement de ces expériences que se développe progressivement, sous l'impulsion de J. Vaujour et sous l'œil bienveillant d'E. Claudius-Petit, une « aile conservatrice⁴² » au sein de la Sonacotral. À la direction du Logement, un département à la gestion et à l'action sociale (DGAS) voit le jour fin 1958 : dirigé par un ancien administrateur des services civils d'Algérie, il est assisté après 1962 d'un ancien parachutiste passé par la guerre d'Algérie et d'un ancien CTAM⁴³. Le département a d'abord pour tâche de « conseiller et de suivre les associations et le cas échéant [de] se substituer aux associations défaillantes⁴⁴ ». Mais dès 1960, il assure seul le recrutement, la formation et l'assistance des gérants des foyers.

39. Thénault (S.), « Personnel et internés dans les camps français de la guerre d'Algérie. Entre stéréotypes coloniaux et combat pour l'indépendance », *Politix*, 69, 2004, p. 69-70.

40. Bien que conçus comme « logements provisoires pour travailleurs provisoires », les foyers de célibataires s'opposent en effet point par point aux cités de transit, forme d'habitat intrinsèquement précaire et temporaire censé favoriser la mobilité résidentielle des familles.

41. Depuis l'entre-deux-guerres, les associations subventionnées par ces ministères font très souvent appel « soit à d'anciens officiers ou sous-officiers des Affaires Indigènes soit à des Nord-africains » qui font régner dans les établissements « une discipline quasi-militaire » (Michel (A.), *Les travailleurs algériens en France*, op. cit., p. 109).

42. Entretien de l'auteur avec Guy Pellennec, directeur du service juridique et foncier de la Sonacotra de 1959 à 1964 puis directeur de l'aménagement urbain de 1964 à 1981, Meudon, 16 novembre 2004.

43. L'un deux quitte la Sonacotra en 1973 pour occuper le poste de sous-directeur à la préfecture de police de Paris, à la direction de la Sécurité.

44. *Rapport de la Commission de vérification des comptes des entreprises publiques*, 1959, p. 44.

Le DGAS Eugène Lécuyer, introduit à la Sonacotral par J. Vaujour, va ainsi « personnellement choisi[r] environ 250 directeurs de foyers et gestionnaires de cités [de transit]⁴⁵ », recrutés sur le modèle de son premier assistant. Les critères de sélection sont limitatifs et à peine implicites : il faut avoir servi dans l'armée coloniale (et si possible en être retraité) et être marié. Bien que les appels d'offre officiels ne mentionnent jamais ces critères, ils sont publiés presque exclusivement dans des revues destinées à un public militaire⁴⁶. Du reste, ces caractéristiques sont cohérentes avec les deux objectifs fixés par la direction générale à propos de la gestion des foyers : assurer d'une part l'équilibre financier en réduisant la masse salariale (ce que permet le cumul des traitements assuré pour les retraités de l'armée) et faire en sorte d'autre part que « les foyers ne fassent pas parler d'eux⁴⁷ ». Il s'agit, ce faisant, de rentabiliser une forme publique d'habitat collectif pour laquelle les FMA isolés ne sembleraient pas avoir de prédilection⁴⁸ mais aussi d'assurer une discipline et une surveillance fortes des comportements des résidants, dans un contexte où ceux-ci apparaissent encore comme des individus malléables et manipulables, au service de la rébellion. Rétrospectivement, les dispositions de ces hommes apparaissent aujourd'hui, aux yeux des principaux responsables de l'entreprise, y compris les moins enclins à les valoriser, comme les plus ajustées au « système » :

« À la gestion, [Vaujour] a pris Lécuyer, parce qu'il s'est dit qu'il avait connu les officiers des Affaires indigènes et qu'il connaissait toute la filière... Il ne s'était pas tellement trompé pour diriger des foyers au départ, surtout au moment de la guerre d'Algérie, ce qui était quand même difficile, hein ! Il fallait qu'il y ait des gens qui connaissent les populations de là-bas, qu'ils sachent éventuellement comprendre ce qu'ils disaient, parler avec eux d'homme à homme, connaître leurs coutumes, hein. Il a essayé un ou deux curés aussi, ça a été la débandade... Parce qu'ils géraient rien les mecs ! Parce que pour faire rentrer les loyers, c'est pas de la rigolade quand même ! Hein ? Donc il a pas eu tort avec Lécuyer⁴⁹. »

Les modalités de gestion concrètes des foyers découlent directement des représentations importées par les responsables du DGAS à la Sonacotral. Fonctionnaires des services civils d'Algérie et anciens CTAM ayant servi durant les premières années de la guerre d'indépendance, ils conçoivent leur action selon

45. Lettre de H. Laborie, directeur général de la Sonacotra de 1962 à 1975, à E. Claudius-Petit, 21 juin 1974 (Archives nationales, Fonds E. Claudius-Petit, 538 AP, art. 99).

46. Entretien avec Arnaud Bouteille, ingénieur à la direction technique (de 1964 à 1972) puis directeur des études et des programmes (de 1972 à 1974), Paris, 8 janvier 2005.

47. *Ibid.*

48. « Compte tenu de ce que les Travailleurs Nord-africains occupés en métropole sont, en nombre croissant, de moins en moins enclins à accepter de vivre collectivement en célibataires [...], il convient de ne pas surestimer les besoins réels », lit-on dans une note pour le sous-directeur de l'Emploi au ministère du Travail d'avril 1956 (CAC 19870056, art. 12).

49. Entretien avec Jean Nicolle, directeur adjoint à l'aménagement urbain de 1959 à 1973, Paris, 31 janvier 2005.

une double logique : surveiller et contenir les FMA dont ils ont la charge d'une part, les éduquer et les préparer à la vie en métropole d'autre part. Que cette double logique s'actualise précisément à travers le logement n'est sans doute pas étranger au fait que ces agents ont eu à expérimenter ou à connaître, en Algérie, l'institution des « camps d'hébergement », créés en 1955 et gérés par les préfetures. Chargés de la surveillance et de la « rééducation » politique des FMA internés, ces camps recrutent pour leur gestion des hommes dont « l'expérience de la société coloniale et de la guerre est mise en avant et est effectivement déterminante⁵⁰ ». On retrouve, quelques années plus tard, dans une forme d'homologie presque parfaite, un recrutement similaire à la Sonacotral.

L'examen des trajectoires de quelques-uns de ces directeurs, aujourd'hui retraités, souligne d'abord la modestie des origines sociales de ces sous-officiers, pour la plupart adjudants-chefs en passe de devenir officiers⁵¹ : fils d'agriculteurs, de petits commerçants ou encore de sous-officiers, ils ont tous connu une mobilité sociale ascendante grâce à leur intégration dans l'institution militaire, mobilité que vient parachever l'expérience à la Sonacotra. Surtout, cet examen permet de donner à voir l'imbrication étroite des dispositions intériorisées à l'occasion de l'expérience coloniale et militaire – particulièrement dans des contextes difficiles comme le combat – et des situations concrètes qui leur sont données à « gérer » dans les foyers, comme nous le verrons plus loin. Trois trajectoires résumées, dans une forme idéale-typique, ces mécanismes sociologiques⁵².

Ainsi Alexis C., né en 1929 dans la campagne angevine, fils de fermiers dés-hérités, s'engage-t-il dans le premier spahi à 17 ans après avoir abandonné ses études depuis 5 ans, parce qu'il avait « surtout envie de se sortir du milieu, de se sortir du trou⁵³ ». Il apprend à « diriger des hommes » à l'occasion de sa deuxième expédition au Tonkin en 1953, au moment où il est affecté aux parachutistes. Il choisit cette arme parce qu'elle symbolise pour lui la solidarité virile, à laquelle il semble d'autant plus sensible qu'il est déclassé. C'est d'ailleurs au sein de cette « arme la plus sociale qui puisse y avoir » qu'il dit avoir vécu les « plus beaux apprentissages de la vie entre hommes ». Cet « esprit solidaire », il le retrouve dans un premier temps à l'occasion de la guerre d'Algérie. Envoyé en 1956 en Tunisie puis en Algérie deux ans plus tard, faisant fonction d'officier opérationnel, il prend en charge des tâches multiples qui vont de la reconnaissance en hélicoptère à l'assistance aux civils algériens.

50. Thénault (S.), « Personnel et internés dans les camps... », art. cité, p. 75.

51. On retrouve ici le « profil-type » dressé par M. Ginesy-Galano en 1972 (Ginesy-Galano (M.), *Les immigrés hors la cité...*, op. cit., p. 128).

52. Les prénoms de ces directeurs ont été modifiés, conformément à leur demande et contrairement aux autres dirigeants.

53. Entretien avec Alexis C., Nantes, 7 mai 2005. Les citations suivantes sont extraites de cet entretien.

Rapatrié en France en 1962, il refuse de passer officier par crainte de perdre un statut de « grand » :

« Je pouvais pas passer officier par le rang, il faut 36 ans d'âge. Quand vous êtes sous-officier, adjudant-chef, c'est-à-dire un grand parmi les petits, vous êtes un Monsieur, parce que c'est la charnière. C'est-à-dire que l'officier compte sur vous et tout le monde compte sur vous. Si on passe officier... On peut faire n'importe quoi, compter les chaussettes... Donc, on n'est plus rien. »

Dans ces conditions, le poste de gérant offert par la Sonacotral en 1962, qu'il brigue sur les conseils d'amis eux-mêmes sous-officiers, outre qu'il lui permet de revivre « l'esprit solidaire », lui apparaît comme l'« une des meilleures portes de sortie ». Comme il le fait remarquer, « pour un militaire de carrière, c'était extra, parce qu'on était maître chez soi ». Directeur de plusieurs foyers successifs entre 1962 et 1965, il devient inspecteur à partir de cette date : c'est à ce titre qu'il va participer personnellement au recrutement de 21 sous-officiers dans des postes de directeurs, avant de quitter l'entreprise en 1988, à l'âge de 59 ans.

Par bien des aspects, la trajectoire de Jean L. est très proche de celle d'Alexis. Né en 1932 à Paris, Jean est un fils de tenanciers de café qui, bien que « fervents communistes⁵⁴ », lui délivrent une « éducation catholique très stricte ». Il quitte l'école à l'âge de 12 ans pour s'engager à la SNCF comme apprenti et y obtient son CAP. C'est à l'occasion de son service militaire qu'il demande à intégrer « les paras, pour faire comme les copains », au moment même où surviennent les premiers remous de la Toussaint rouge. Il est envoyé au Maroc puis en Kabylie où il participe activement à l'œuvre de « pacification ». Brigadier-chef, il dirige alors un groupe de Tirailleurs, dont une partie est composée de supplétifs. Rapatrié en juillet 1962, il devient moniteur parachutiste et prend en charge la formation des jeunes Français rapatriés d'Algérie à la section de saut en vol à Paris. En 1969, il quitte l'armée alors qu'il est parvenu au grade d'adjudant-chef. À nouveau « appelé par des copains », il entre alors à la Sonacotra comme directeur adjoint d'un foyer d'Argenteuil (qu'il dirigera pendant 20 ans), alors que sa femme, infirmière, est mutée dans l'hôpital de la ville. S'il choisit d'intégrer la Sonacotra, c'est par crainte de devenir – à l'instar d'Alexis – « petit parmi les grands », une fois abandonné le statut privilégié que lui conférait le poste d'adjudant-chef :

« [Question :] Est-ce que vous pouvez me dire ce qui vous a plu dans ce qu'on vous a présenté à la Sonacotra ? [Réponse :] Dans le fond, c'était très, très dur, j'aurais pu rester à l'armée, hein. On voulait me faire passer officier, j'ai pas voulu. J'étais adjudant-chef... Quand on a voulu me faire passer sous-lieutenant, c'est à ce moment-là que je suis parti. Être petit... Euh être grand parmi les petits ça va, mais être petit parmi les grands, non. »

54. Entretien avec Jean L., Limoges, 16 septembre 2004.

L'expérience coloniale de ces directeurs peut être plus intense encore. Un certain nombre d'entre eux sont en effet des pieds-noirs qui se sont engagés, à des titres divers, dans l'armée française bien avant les « événements ». François V. est de ceux-là. Né à Bougie en 1933, fils de sous-officier de carrière, il rejoint les enfants de troupe en École militaire à Alger en 1945, à la suite du décès de son père dans les combats de la guerre. À la fin de ses études, il choisit de s'engager dans les Tirailleurs marocains puis algériens comme sous-officier. Il se dit fier de cette expérience au cours de laquelle il a non seulement « appris à ses soldats indigènes à interpréter des chants de l'armée française⁵⁵ » mais aussi à édifier un village de regroupement dans le secteur de Palestro. Il participe à la guerre d'Indochine pendant sept ans, puis à la guerre d'Algérie de 1959 à 1963, assurant vers la fin le rapatriement de l'armée française. Muté dans une garnison à Amiens dans laquelle il dit « s'ennuyer terriblement », il prend la direction d'un camp de jeunes orphelins harkis dans le sud de la France, qu'il animera avec son épouse (elle-même pied-noir et infirmière) de 1964 à 1972. C'est à cette date qu'« on est venu [le] chercher » pour entrer à la Sonacotra, lui, « arabisant convaincu, qui avait une connaissance du monde arabe, de l'Arabe et surtout de l'âme musulmane ». Il y occupera les fonctions de directeur de foyer pendant 15 ans.

Le « paternalisme autoritaire » comme mode de gestion des étrangers

Sur le « terrain », autrement dit au sein des foyers, les directeurs se retrouvent seuls face à une forme de contrainte redoublée : la direction du Logement leur impose certes des objectifs stricts, tant quantitatifs (en termes de taux d'occupation, de vacance et de recouvrement) que qualitatifs (imposer une discipline sévère), mais sans préciser concrètement les moyens pour y parvenir⁵⁶. Cette contrainte laisse d'une certaine manière le champ libre à ces directeurs pour inventer, au moyen des ressources dont ils disposent de façon différentielle, les formes d'encadrement qu'ils jugent conformes aux consignes du siège. Ces formes sont en partie le produit de l'adéquation des dispositions qu'ils ont intériorisées avec un espace et une population donnés, permettant leur actualisation⁵⁷. Mais cela ne signifie pas – loin s'en faut – que les directeurs jouissent

55. Entretien avec François V., Asnières, 27 novembre 2003.

56. Le directeur adjoint du DGAS, M. Coulevrier, admet lui-même en 1974 que, jusqu'à cette date, sa direction « n'avait pas préparé d'instructions particulières aux directeurs de foyers pour leur permettre d'appliquer le règlement intérieur, celui-ci leur donnant des pouvoirs d'appréciation très importants : visites de l'extérieur aux résidents, visite du directeur de foyer dans les chambres, exclusion. Des pratiques très différentes peuvent [donc] s'instaurer. » (Direction générale, « Rapport sur la gestion et l'animation des foyers-hôtels », 4 mars 1974, Archives Sonacotra).

57. Rappelons en effet, avec B. Lahire, que « les schèmes socialement pertinents dépendent des contextes sociaux (micro-situation sociale, configuration sociale, univers social spécifique, champ...) de leur mise en œuvre » (Lahire (B.), *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Hachette, 2001 [1998], p. 142).

dans leurs activités d'une totale autonomie : la direction du Logement délègue régulièrement des inspecteurs de gestion qui contrôlent la réalisation des objectifs. Dans ces conditions, les directeurs tendent à développer un mode de gestion spécifique, que l'on peut qualifier de « paternaliste autoritaire⁵⁸ ». De fait, la façon dont ils s'efforcent de faire régner l'ordre et de répondre aux besoins de « leurs » résidants – aidés en cela de leurs collaborateurs directs (homme de service, femmes de ménage, gardien de nuit) – entre directement en congruence avec les missions assignées au foyer, telles qu'elles sont formulées par le siège et telles que les directeurs eux-mêmes les appréhendent. Et il n'est pas du moindre intérêt sociologique de noter combien cette gestion paternaliste autoritaire requiert et obtient de la part des résidants une adhésion forte à la « pédagogie incitative⁵⁹ » proposée par ces directeurs. Il en va en effet du fonctionnement et de la pérennité du « système ».

« Tenir ses hommes » – l'expression revient systématiquement dans la bouche des interviewés – passe par la mise en place d'une surveillance fine des comportements couplée à l'organisation d'activités socio-éducatives nombreuses. Ce modèle de gestion se diffuse au sein du corps des directeurs de foyers à la faveur de leur interconnaissance⁶⁰ et de leur fort taux de syndicalisation (90 % d'entre eux sont affiliés à la Confédération générale des cadres en 1972). Les réunions, qu'elles soient syndicales ou amicales, sont ainsi l'occasion de raffermir des liens et de contribuer à la socialisation professionnelle de ceux qui, comme les CTAM⁶¹, partagent des trajectoires et des expériences similaires. Et ce, d'autant plus que la formation au métier de directeur est quasiment inexistante avant 1973 et se réduit à la portion congrue à partir de cette date.

Le silence des consignes émanant du DGAS sur la plupart des droits afférents à la condition de résidant (droit de visite, droit d'expression, usage des parties privatives comme la chambre, etc.) tranche avec la rigueur des objectifs quantitatifs – le refoulement des « sur-occupants », notamment. Tous deux conduisent d'un côté les directeurs à interpréter librement ce règlement et ainsi à s'arroger un véritable pouvoir discrétionnaire. D'un autre côté, cette situation les enjoint d'user de toutes les techniques de surveillance et de coercition que ces agents importent de leur pratique de la gestion des hommes en situation de guerre et qui trouvent à se reconvertir dans l'espace du foyer. La surveillance

58. Pour reprendre l'expression utilisée par un directeur.

59. Galland (O.), Louis (M.-V.), *Jeunes en transit. L'aventure ambiguë des foyers de jeunes travailleurs*, Paris, Éditions Économie et Humanisme, Les Éditions ouvrières, 1984, p. 55.

60. « Les réunions sont fréquentes [...], qu'elles se placent au niveau des relations d'amitié ou à celui de l'organisation professionnelle », fait remarquer à leur égard un rapport interne à la direction des études et des programmes (DEP) « sur les problèmes de l'autorité dans le secteur de la gestion » du 12 novembre 1973 (Archives nationales, Fonds E. Claudius-Petit, 538 AP, art. 99).

61. Voir la contribution de Françoise de Barros dans ce numéro.

nocturne des chambres et des parties collectives est quasi-systématique afin de « combattre les clandestins⁶² » et peut prendre la forme du « safari-clandé⁶³ ». Ainsi que l'évoque un directeur, c'est « une routine surtout fatigante pour le poignet qui tourne le passe-partout dans les serrures ». Un autre « se vante de se faire aider de son chien policier et signale comme il est amusant de “voir les bougnoules détaier” devant l'animal ». Un autre enfin évoque « comme une preuve de son efficacité et de son entregent [le fait] qu'il a obtenu de la police une descente nocturne avec fouille générale du foyer et départ des occupants clandestins les menottes au poignet ». La rigueur des pratiques d'encadrement peut être justifiée, *a posteriori*, comme le résultat du besoin de sécurité qu'éprouvent les résidants, considérés comme incapables – par leur déterminismes culturels – de faire régner eux-mêmes l'ordre dans le foyer :

« [Question :] Alors comment vous faisiez appliquer [l'interdiction de visite après 22 heures] ? [Réponse :] Ben je faisais appliquer ça d'une façon... [se reprenant] Remarquez, d'une façon bizarre quand même, hein. Je faisais appeler les gens, si [des visiteurs] voulaient parler avec [un résidant], ils demandaient, je le faisais appeler. Et puis y avait le bar, des fauteuils, y avait tout, la télévision, ils discutaient entre eux. Mais bien souvent, bien souvent, très, très souvent, les [résidants], c'est eux-mêmes qui ne voulaient pas. Ils s'interdisaient, ils voulaient pas que quelqu'un vienne les ennuyer chez eux. Ils voulaient avoir la paix, [haussant la voix] ils voulaient être tranquilles ! Parce qu'ils étaient très hospitaliers hein, et à les voir comme ça, ils pouvaient pas refuser ! Ils savaient pas refuser ! Et ça, c'est des gens sensationnels pour ça ! Et alors quand quelqu'un venait pour eux, ils me disaient de dire qu'ils étaient pas là ! Le gars voulait pas descendre, hein⁶⁴. »

Or le recours aux pratiques répressives voire coercitives n'est socialement efficace qu'à la condition qu'il repose, en contrepartie, sur le déploiement d'une « pédagogie incitative », seul moyen pour obtenir « la chance [...] de trouver obéissance de la part d'un groupe déterminé d'individus⁶⁵ ». On peut sans doute interpréter ainsi la façon dont les directeurs se sont évertués à échafauder, dans le même temps, tout un ensemble d'activités socio-éducatives à l'attention de leurs résidants. Et ce déploiement s'avère d'autant plus nécessaire que les « repréailles » de certains résidants récalcitrants, si elles sont rares, peuvent néanmoins être violentes. Si en cela, les directeurs usent une fois encore de leur pouvoir discrétionnaire, il faut remarquer que leur prise en charge de la conception et de la réalisation de ces activités s'accorde parfaitement avec la prétention éducative qui est assignée au foyer par les collaborateurs d'E. Claudius-Petit.

62. Entretien avec François V., Asnières, 27 novembre 2003.

63. Rapport interne de la DEP, 12 novembre 1973 (Archives nationales, Fonds E. Claudius-Petit, 538 AP, art. 99). Les citations suivantes sont extraites de ce rapport.

64. Entretien avec Jean L., Limoges, 16 septembre 2004.

65. Weber (M.), *Économie et société*, Paris, Plon, 1995 [1922], p. 95.

Du reste, ce dernier ne démentira jamais leur action, prenant au contraire leur défense lorsque les attaques *ad hominem* se font plus acerbes⁶⁶ :

La surveillance se double donc d'un véritable travail d'éducation. C'est comme si ces directeurs, dont la plupart doivent leur déclassement vers le haut en partie à leur passage par l'institution militaire et les colonies, souhaitent contribuer en retour à la « promotion des masses musulmanes » et à leur intégration en métropole. Il s'agit avant tout de leur apprendre les règles de savoir-vivre occidentales, notamment celles de la vie quotidienne :

« [Question :] C'était un vrai métier d'éducation ? [Réponse :] Ah oui, oui, assurément ! Une fois y avait un café à F., où les résidants allaient... Et un me dit "Ouais, Monsieur C., on peut pas aller au café, vous savez ben, on me regarde mal etc. !" Alors moi je lui dis : "Quand vous rentrez quelque part, apprenez d'abord à dire bonjour. Et vous verrez que ça va changer. Ben oui, vous rentrez là-dedans comme dans un moulin, les gens vous regardent, ils savent même pas qui vous êtes. Vous dites Bonjour Messieurs dames et puis c'est tout"⁶⁷. »

Aussi bien, l'organisation de cours d'alphabétisation en collaboration avec l'école municipale est de mise dans de nombreux foyers : en 1973, la moitié des établissements en propose⁶⁸. Des projections cinématographiques (en français) ainsi que des bibliothèques prennent place dans la plupart des salles de réunion. Enfin, comme à l'armée, l'accent est mis sur l'entraînement physique, à travers les sports de combat et la compétition entre équipes d'établissements du même département. Les écoles de football sont légion, tout comme celles de boxe et de judo. Mais le « métier d'éducation » ne prend véritablement toute sa signification que parce qu'il s'accompagne d'une prise en charge presque totale des besoins des résidants par le directeur de foyer. L'importance et la teneur d'une correspondance privée conservée par un directeur⁶⁹ s'offrent alors comme le moyen inédit de mesurer à la fois l'étendue et les modalités de ces pratiques et le degré d'adhésion de ces résidants au projet éducatif. Elles montrent combien le directeur, attentif à chacun d'entre eux, s'emploie à appliquer scrupuleusement la règle selon laquelle « il ne faut pas faire de cadeaux, pas de préférence, ne pas avantager l'un par rapport à l'autre⁷⁰ », et tend à devenir l'interlocuteur privilégié sinon unique des rési-

66. Il est significatif de remarquer que l'édition en 1979 de l'ouvrage déjà cité *Non aux gérants racistes*, sorte de manifeste *pro domo*, relève de son initiative.

67. Entretien avec Alexis C., Nantes, 7 mai 2005.

68. Direction générale, « Rapport sur la gestion et l'animation dans les foyers-hôtels », 4 mars 1974 (Archives Sonacotra).

69. Il s'agit d'une centaine de cartes postales et de missives adressées à François V., de 1972 à 1976 par les résidants du foyer de Bezons. S'y ajoute également le « livre d'or » du foyer.

70. Entretien avec Jean L., Limoges, 16 septembre 2004.

dants pour tout ce qui concerne leur vie hors travail. Selon une logique de don/contre-don, le directeur de foyer est aussi un pourvoyeur d'emploi pour les résidants au chômage ou pour les membres de la famille élargie candidats à l'émigration. Témoin cette lettre :

« Oum El Bouaghi [Algérie], le 10 octobre 1972

Cher Monsieur le Directeur du Foyer Hôtel Sonacotra de Bezons

J'ai l'honneur de vous informer que je suis arrivée⁷¹ en bonne et parfaite santé et j'espère que ma présente lettre te trouvera également de même. Je vous joins cette lettre pour te souhaité le bonheur et aussi je me trouve maintenant entouraient devant la famille et j'ai réglé l'affaire dont je suis inquieté. Pardonnez-moi cher Directeur de vous ajouter à la masse de sollicitations diverses dont vous êtes accablé dans votre bureau. Cher Directeur, je vous envoie cette lettre pour mon frère et de lui faire quelques choses, de lui trouver une place pour quinze jours pour dépanner, parce que il est venu comme vacance [touriste] surtout. Enfin, passe le bonjour à tes enfants, ainsi qu'à ta femme. Et pour le souvenir, le jour où je viens je vous amène le service à thé et aussi, si vous avez quelques choses à me dire, il faut m'écrire, comme je l'aurais tant souhaité. Je vous prie de m'excuser et de croire, Monsieur, à ma respectueuse et très vive reconnaissance. Bonjour à S. M. Signé : D. A. »

À la façon d'une compagnie militaire, le directeur est alternativement, ainsi que le nomment les résidants dans leur courrier, « chef », « père » et « patron ». La tonalité qui marque la plupart de la correspondance qui lui est adressée est aussi bien amicale (comme le prouve le nombre élevé de cartes postales sans requête explicite) que déférente (la fréquence des excuses l'atteste). Tout à la fois craint, respecté, admiré et honni, il tend ainsi à représenter l'institution elle-même : un résidant va jusqu'à l'appeler « Monsieur Sonacotra ». Il peut même être considéré, comme l'exprime cet Algérien, comme un « ami » pour lequel on éprouve de la sympathie :

« Mon cher amis François,

Je vous fait savoir que la suite de accident de votre fille ma fait beaucoup de painne. Je la souhaite une bonne guérrision. Sa ma vrément fait tro de painne. Cé comme si cé ma fille. Depuis que je suis ici, vous mavez pri comme un frère, je ne trouve pas quelque chose pour vous remerciez. Alor le 50 F, vous achetez des bonbon pour elle de ma par.

Par ton ami D. G. »

Faisant fréquemment équipe avec son épouse, le directeur est amené, de fait, à remplir les fonctions de travailleur social : il aide à régulariser les situations administratives, joue l'interface entre les résidants et la préfecture, voire produit

71. L'orthographe originelle a été conservée.

de faux documents de résidence⁷². À un autre niveau, l'interdiction officielle de recevoir des personnes de sexe féminin dans l'établissement est régulièrement contournée par les directeurs eux-mêmes qui « ferment les yeux » sur l'entrée de prostituées. Tout cela contribue au final à la réactivation de compétences qui trouvent à se réaliser dans des situations proches de leur expérience passée. Militaires de carrière rompus aux actions « de terrain » (et non sous-officiers « de bureau⁷³ »), agissant sous la contrainte de nombreux paramètres, devant faire respecter les ordres de la hiérarchie et surveiller sans cesse les débordements, ils se retrouvent dans les foyers face à une population dont ils estiment connaître « l'âme » et les comportements :

« Pour moi, c'était très facile. C'était très facile, parce que j'avais une connaissance approfondie – sans ostentation, hein – de... l'âme musulmane. Donc avec les musulmans, j'ai toujours parfaitement..., j'allais dire parfaitement réussi⁷⁴. »

Conclusion

La généalogie des pratiques concrètes d'encadrement de la population musulmane par le logement dans les années 1960 révèle combien le « passage par les colonies » des agents chargés de la gestion des hommes est une entrée heuristique. Elle permet en effet de vérifier, empiriquement, dans quelle mesure la colonie a constitué un « point d'arrimage généalogique⁷⁵ » pour un ensemble de pratiques et de représentations quant au traitement de ceux qu'on nommera plus tard les immigrés. Les modalités et les effets du rapatriement en métropole d'un personnel socialisé – de façon différentielle – à la société coloniale se donnent particulièrement à voir dans le cas de la Sonacotra. Institution émanant, comme bien d'autres dans les années 1950, du ministère de l'Intérieur, elle intègre dans son personnel dirigeant et d'encadrement non seulement des agents de ce même ministère « passés par l'Algérie » mais aussi un nombre important d'anciens militaires ayant œuvré dans les guerres de décolonisation. Placés en situation de devoir gérer seuls un nombre important de FMA puis d'Algériens,

72. Dans son rapport de stage présenté pour l'obtention du diplôme d'État relatif à l'animation (décret n° 79-500 du 28 juin 1979), Alexis C. note que « ce qui [lui] a valu l'estime et le respect des résidents est certainement le fait qu'[il] a trouvé du travail à une trentaine, régularisé leur situation tant sur le plan carte de séjour, carte de sécurité sociale que constitution des différents dossiers ».

73. *Mutatis mutandis*, la comparaison entre l'expérience coloniale de ces sous-officiers et celle des administrateurs de la France d'outre-mer ou des ingénieurs des Ponts et Chaussées paraît féconde : ils semblent partager, à des degrés divers et en dépit des spécificités liées au corps d'origine, « une culture professionnelle [...] envisagée comme un anti-bureau, par son refus des formes traditionnelles d'action administrative » (Fredenucci (J.-C.), « La brousse coloniale ou l'anti-bureau », *Revue française d'administration publique*, 108, 2003, p. 603).

74. Entretien avec François V., Asnières, 27 novembre 2003.

75. Marié (M.), « La guerre, la colonie, la ville et les sciences sociales », *Sociologie du travail*, 2, 1995, p. 278.

ceux-ci sont conduits, afin de maintenir l'ordre social local, à reconverter cette expérience militaire acquise en contexte colonial, qui leur a enseigné ce que certains directeurs nomment la « science de l'art »⁷⁶.

Mais l'effet d'évidence que produit la continuité entre des pratiques coloniales et postcoloniales – continuité renforcée dans le cas de la Sonacotra – ne doit pas occulter pour autant deux phénomènes majeurs qui en limitent la portée. D'une part, ainsi qu'on l'a montré, la rémanence des compétences acquises par les directeurs en termes de gestion des hommes trouve sa place dans un projet plus vaste d'éducation des classes populaires, notamment des hommes célibataires. Ce projet est d'autant plus ambitieux qu'il constitue une innovation dans la politique de logement social impulsée dans les années 1950. En cela, on pense avoir suffisamment mis au jour la diversité des filiations qui nourrissent la conception du logement social à destination des FMA « isolés ». D'autre part, la profonde hétérogénéité des expériences caractérisées par le « passage par les colonies », qui fait que certaines trajectoires individuelles restent irréductibles les unes aux autres, invite à la prudence quant au maniement de ce schème explicatif global. On ne saurait donc postuler l'existence d'un éventuel « capital colonial » détenu par ces agents, tant celui-ci subsume en réalité un faisceau d'expériences et d'existences socialement différenciées⁷⁷.

Choukri HMED est doctorant en science politique à l'Université Paris 1, membre du Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) et agrégé préparateur en sociologie à l'École normale supérieure (Paris-Jourdan). Sa thèse porte sur la politique du logement social à destination des étrangers « isolés » depuis les années 1950.

choukri.hmed@ens.fr

Il a récemment publié « Les immigrés vieillissant en foyers pour travailleurs ou les habitants de nulle part », *Retraite et société*, La Documentation française, 47, janvier 2006 ; « Aux marges de l'altémondialisme. La participation des classes populaires issues de l'immigration au 2^e Forum social européen », in Cadiou (S.), Dechezelles (S.), Roger (A.), dir., *Passer à l'action : les mobilisations émergentes*, Paris, L'Harmattan, 2006.

76. Entretien avec François V., Asnières, 27 novembre 2003.

77. On suit en cela l'analyse que fait Romain Bertrand du « moment colonial », laquelle souligne avec force « l'hétérogénéité sociale et politique constitutive des processus d'élaboration et de mise en œuvre des projets coloniaux » (Bertrand (R.), « Les sciences sociales et le "moment colonial" : de la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale », *Questions de recherche*, 18, 2006, p. 30 – <http://www.ceri-sciencespo.com/publica/question/qdr18.pdf>).